

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Convention de partenariat avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour le développement du site «service-public.nc»

P.J. : 1 projet de délibération

Dans le cadre de son Plan Stratégique pour l'Economie Numérique et de son Schéma Directeur de l'Administration Electronique, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a impulsé et mis en œuvre un guichet électronique unique pour l'ensemble de l'administration territoriale : le «service-public.nc».

Ce site Internet portail, largement inspiré de «service-public.fr», a pour vocation dans sa version 1 de faciliter l'accès des citoyens aux services administratifs calédoniens (via les TIC) et de simplifier les démarches pour les usagers.

Le «service-public.nc» v1 doit ainsi permettre :

- d'informer les administrés calédoniens sur leurs droits et obligations ;
- de répertorier les autorités administratives calédoniennes et leurs différents services ;
- d'orienter les administrés vers les autorités concernées afin de leur permettre d'exercer leurs droits et d'accomplir des démarches administratives.

Le service a enfin vocation à accueillir des contenus (informations institutionnelles ou liens internet) de différents partenaires tout en autorisant leur mise à jour permanente par leurs propriétaires.

Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter la Députée-Maire à signer la convention de partenariat correspondante afin d'acter l'engagement de la capitale dans le service ainsi présenté.

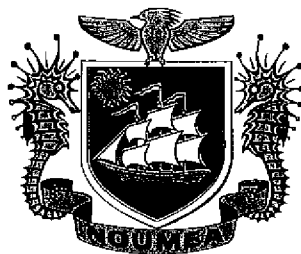
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 12 novembre 2014

La Députée-Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le mardi 2 décembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Députée-Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Germaine NEWEDOU
	M.	Dominique SIMONET	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Philippe DUNOYER	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
	M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Paul QAEZE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc MANSEL
DATE DE CONVOCATION	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Charlène SOERIP
19.11.2014	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Philippe BLAISE
26.11.2014	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Gilles UKEIWE
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Sabine KAGY	Mme	Francine BEYNEY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Charles ERIC
	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Karine DESTOURS	Mme	Dominique KORFANTY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
conseillers en exercice	: 53	M.	Tristan DERYCKE	M.	Gaël YANNO
		Mme	Janine BAJON	M.	Jonas TAOFIFENUA
Nombre de présents	: 46	M.	Christophe OBLED		
Nombre de votants	: 52				
(6 procurations)					

Monsieur André WAMO a été élu secrétaire de séance.

autorisant la signature d'une convention de partenariat avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour le développement du site «service-public.nc»

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le - 2 DEC. 2014

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la note explicative de synthèse n° 2014/134 du 12 novembre 2014,

La Commission de l'Administration Générale entendue en séance du 18 novembre 2014,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1er /

La Députée-Maire est habilitée à signer une convention de partenariat avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans le but d'acter l'engagement de la commune dans la mise en place d'un guichet unique numérique des administrations calédoniennes.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de trois mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 /

La Députée-Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à la Nouvelle-Calédonie.

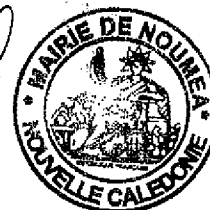
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 2 DEC. 2014

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 3 DEC. 2014

La Députée-Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.S.I.	- 1
NOUVELLE-CALEDONIE	- 1

La Députée-Maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le 3 DEC. 2014
au Commissaire Délégué
et notifié le 5 DEC. 2014



et / ou publié le
est exécutoire de plein droit

Pour la Députée-Maire et par délégation,

- Patrice VAN RYSWYCK
12ème Adjointe au Maire
chargée de l'état-civil et des services à la population